

Hommage au docteur Morgentaler, libre penseur, grand humaniste

Henry Morgentaler est décédé, mercredi 29 mai, à son domicile de Toronto, à l'âge de 90 ans. Ce pionnier de la lutte pour le droit à l'avortement au Canada est né en 1923 en Pologne et a survécu à l'internement dans les camps nazis d'Auschwitz et Dachau. Sa mère mourra à Auschwitz, sa sœur dans un autre camp et son père sera assassiné par les nazis. Bénéficiant d'une bourse d'études offerte par les Nations-Unies aux survivants juifs, il étudie la médecine en Allemagne, en Belgique puis il émigre au Canada en 1950, se refusant en tant qu'anti-sioniste à se rendre en Israël. Il termine ses études à l'université de Montréal où il se forme au planning familial, puis exerce la médecine familiale pendant 20 ans au Québec.

Un combattant pour le droit des femmes à un avortement sécuritaire.

Après cette période comme généraliste, scandalisé par les conséquences dramatiques d'avortements clandestins, il décide d'engager la lutte pour la légalisation de l'avortement et ouvre une première clinique.

En 1967, il dépose au parlement d'Ontario, en tant que président du groupe *Humanist Fellowship* de Montréal un mémoire « pour le droit de toute femme de demander une interruption de grossesse dans les trois premiers mois de la gestation » déclarant devant des parlementaires, paraît-il médusés : « le fœtus, croyons-nous, n'est pas un être humain. C'est un être humain virtuel »¹

Sans attendre, il décide donc de pratiquer illégalement les interruptions de grossesse, mais dans de bonnes conditions médicales dans sa clinique de Montréal, contribuant à stopper ces drames de femmes se retrouvant à l'hôpital après des avortements bâclés.

¹ Cité dans le journal *Le Devoir* 29 mai 2013

Les procès et les attaques commencent : attaques dans la presse, agressions physiques, attentat à la bombe contre sa clinique de Toronto. Il est arrêté au Québec en 1970 pour avortement illégal ; il est acquitté par un jury en première instance, mais la Cour d'appel du Québec annule le jugement et l'envoie en prison pour 18 mois. Il y restera dix mois et les procès continuent dans plusieurs provinces canadiennes. La Caisse de Revenu Québec lui réclame plus de 350 000 dollars d'impôts impayés pour 6 à 7000 avortements déclarés. Il en règle à l'amiable 101.000 (*Le Devoir*).

Il est finalement blanchi le 28 janvier 1988 par la Cour suprême du Canada qui, en référence à la nouvelle Charte des droits et libertés, adoptait la « *décision Morgentaler invalidant les dispositions du Code criminel aux termes desquelles l'avortement constituait un crime au Canada* ». « Le plus beau jour de ma vie », dit-il. En 2008, il reçoit, de la Gouverneure générale du Canada, la plus haute distinction, l'Ordre du Canada « *pour avoir donné aux femmes diverses options concernant leurs soins de santé, pour sa détermination à influencer les politiques publiques canadiennes et pour son rôle de chef de file au sein d'organisations humanistes et civiles* ». Scandalisé par cette décision des autorités, l'archevêque de Montréal, le cardinal Turcotte, rendra sa médaille.

Le docteur Morgentaler a indiqué qu'il avait effectué environ 100 000 avortements thérapeutiques tout au long de sa carrière et formé une centaine de médecins. Bien qu'ayant subi un pontage coronarien en 2006 il continuait à superviser le fonctionnement des six cliniques qu'il avait créées, au Québec (Montréal), en Ontario (Toronto et Ottawa), en Alberta (Edmonton), au Nouveau Brunswick (Fredericton) et à Terre-Neuve (St-John's).

Libre penseur, combattant de la séparation des Eglises et de l'Etat

Cette séparation n'existe pas au Canada. Michel Valpy de CBC News écrit le 3 juin 2013 :

« Aucun dirigeant politique canadien n'a jamais écrit, comme le faisait Thomas Jefferson : la religion est une question qui se situe seulement entre l'homme et son dieu, il ne doit de compte à personne pour sa croyance ou son culte...il faut construire un mur de séparation entre l'Eglise et l'Etat ».

Le libre penseur Henry Morgentaler, a été un combattant de la laïcité institutionnelle au Canada, de la séparation. Membre du Mouvement laïque québécois, il a contribué à son développement par ses actions et par des dons substantiels. Le MLQ lui décerna le Prix Condorcet en 1994.

Le 14 août 2004, il écrivait au MLQ pour sa nouvelle revue *Cité laïque* :

« Cher Monsieur Aubert, je vous remercie de votre gentille récente lettre. Je suis très heureux de voir le premier numéro de Cité laïque et j'espère que ça va continuer et progresser. S.V.P transmettez mes félicitations à tous ceux qui ont travaillé pour la naissance de cette revue. Je suis prêt à continuer à supporter votre revue. Amicalement, Henry Morgentaler.

Un grand humaniste nous a quittés. Aux anonymes qui, sur le blog clérical anti-avortement « *Pour une culture de vie* », après la lecture de l'hommage unanime du parlement québécois rendu à Morgentaler le 30 mai, l'ont insulté en le traitant de « plus grand meurtrier de l'histoire canadienne », aux curés et aux politiciens cléricaux qui s'apprêteraient, peut-être, à tenter d'effacer l'action de cet homme nous disons : « Bas les pattes devant le docteur Henry Morgentaler, honneur de la raison humaine ! »

Michel Eliard